## ANOM, Etat Civil, Résultats

## **Martinique BASSE-POINTE 1851**

quante un le Suje September,	No) 176.	à dix heures du matin, par devant nous Toseph anne Marie
levant nous Joseph annes		à dix heures du matin, pardevant nous Toseph anne Marie
vie de la Commune de la Bassi.	Mariage an Sieur	Desroses, adjoint au maire de la commune de la Basse pointes,
le vingthuit dévrier dernière,	Philemon Montous	tile Martinique, delique le vingthuit Février dernier, aus force
		tions d'officier de l'étatairil, ont company le Sieur Philemon
ante dix ans, et Blaise Bannel		Montout, me à la Bash pointe, agé de quarant strois ans,
cultivateurs, demeurant et		ainsiqu'il résulter de son acte d'affranchissement d'youill en
'oul située dans la dite com-		date du deux janvier mil huit cent trente deux transcrit du les
nte ci après nommée, les	, and the second	régistres de l'établivil de notre mairie, le vingéquatre mail
ourd'hui à misuité las		Juivant; Propriétaire agriculteur, demeurant et dannicilié dans
Varva, nee a la Barte printe,		la dite commune file majeur et naturel de desnoiselle
as Sans profession demeurant		Gervaise, agu de Soiscantesix ans, sans profession, demeurant
Susinonce est décédéel		et donniciliée austi d'ans la dite commune Présentes et l'
ne nous nous en dommes		Consentant Dune Pourt Of demoiselle rage qu'erre
ulls Sainte décèdée et veux		Cherèse Manette, nee au Macouba, aque de trente sin ans, anchi
'é austé dans cette commune.		qu'il conste de son acte d'affranchistement ci annexe en dale
Soul le présent acte les compo-		du deux janvier milhuit cent trente deux transcrit dur les régistres
nous avons délière le pormis	The state of the s	de l'étalciel de la commune du Précheur, le facil fareviere
		mid quatre Sevier Suivant, Sams profession, demeurant et domicilies
yh. Desiona,		dans la commune de la Bash pointe, fille majeure et naturelle
(3)		de desmoiselle Ougerne, décède dans la commune de
		Fre cheul, be buil Janvier mit huit cent trente trois, ainse quel
	1/1	A TO TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF TH
HALL A REPORT OF THE PARTY OF T		
The state of the s		To the second
CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		and the state of the second of